



## Journée régionale des élus

### Changement climatique et risques : Quels rôles pour la filière forêt-bois ?

7 décembre 2017 à Villegly (Aude)

Tous les ans, les Collectivités forestières Occitanie réunissent les élus de la région lors d'une journée thématique, afin d'échanger, de les sensibiliser et de débattre avec eux sur divers sujets en lien avec la forêt.

En 2017, le Conseil d'Administration des Collectivités forestières a souhaité aborder le thème **du changement climatique et des risques, questionnant ainsi la place de la filière forêt-bois et le rôle qu'elle peut jouer**. Cette thématique fait notamment écho avec la volonté de la Région Occitanie de devenir la première Région à Energie Positive.

#### Introduction de la journée

**Stéphanie HORTALA**, Conseillère départementale de l'Aude, a exprimé sa satisfaction d'accueillir une telle journée dédiée à la filière forêt-bois dans l'Aude, département qui a toujours accordé une place importante à cette filière, dans ses politiques de développement.

**Xavier VANT**, Directeur régional adjoint de la DRAAF Occitanie, a rappelé que la filière forêt-bois en Occitanie est un secteur d'avenir, tant sur le plan économique qu'écologique. A ce titre, rapprocher les problématiques forestières et les enjeux liés au changement climatique devient indispensable.

**Francis CROS**, Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie a accueilli les participants, en les remerciant d'avoir fait le déplacement, pour certains de loin. La filière forêt-bois est intrinsèquement liée aux impacts du changement climatique. En effet, ses leviers d'atténuation des effets du changement climatique peuvent être de deux ordres :

- La substitution, par l'usage de matériaux biosourcés ou de combustibles renouvelables issus des forêts locales
- Le stockage du CO<sub>2</sub> réduisant ainsi la balance d'émissions de gaz à effet de serre

Par ailleurs, une bonne gestion forestière permet de réduire les risques auxquels les territoires doivent aujourd'hui faire face, et ce de façon de plus en plus accrue, compte tenu des effets du changement climatique.



## Le changement climatique en Occitanie : constats et perspectives

### Présentation du changement climatique : missions de l'Etat et rôle des collectivités – Philippe FRANÇAIS-DEMAY

Le constat est sans appel : les températures augmentent, les sécheresses se font plus présentes, le climat change... En Occitanie, les températures moyennes annuelles ont augmenté de 1 à 2°C ces 30 dernières années. La pluviométrie évolue peu mais est plus inégalement répartie dans l'année. Les scientifiques prévoient une augmentation de 3 à 6 °C d'ici la fin du siècle dans notre région si les émissions de gaz à effet de serre ne réduisent pas. Cela induirait un assèchement important des sols.

Pour lutter contre les changements climatiques, nous devons activer les 2 leviers :

- L'atténuation (réduire nos émissions et développer l'usage des énergies renouvelables)
- L'adaptation (pour limiter les impacts négatifs du changement climatique), le tout au travers d'un ensemble de stratégies coordonnées à toutes échelles.

Sur ces deux leviers, la filière forêt-bois a toute sa place.

L'ensemble des démarches entreprises (Plan Climat Air Energie Territorial, SCoT, PLU(i), SRADDET...) doit aujourd'hui en compte le changement climatique et les collectivités locales, comme l'État, ont un rôle fondamental à jouer.

### Occitanie 2040 : présentation du SRADDET – par Philippe LONJON (Collectivités forestières Occitanie)

Les Régions sont chargées d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). « Occitanie 2040 » fixe 4 défis pour le développement régional :

- **Le défi des hommes**, de l'accueil pour mettre l'attractivité de la région au service de tous ses habitants
- **Le défi des territoires**, de la réciprocité territoriale pour que les interdépendances entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel
- **Le défi du développement**, du rayonnement pour accroître la cohésion et la visibilité de la grande région à l'externe
- Le défi transversal de **l'atténuation de l'impact du changement climatique**

La filière forêt bois, dans son approche multifonctionnelle, permet d'amener des éléments de réponses aux 4 défis d'Occitanie 2040 ; grâce au Bois construction, au développement du Bois énergie, à la réciprocité « urbain rural », au développement économique de la filière, à l'aménagement du territoire, aux risques, à la lutte contre le changement climatique, ...

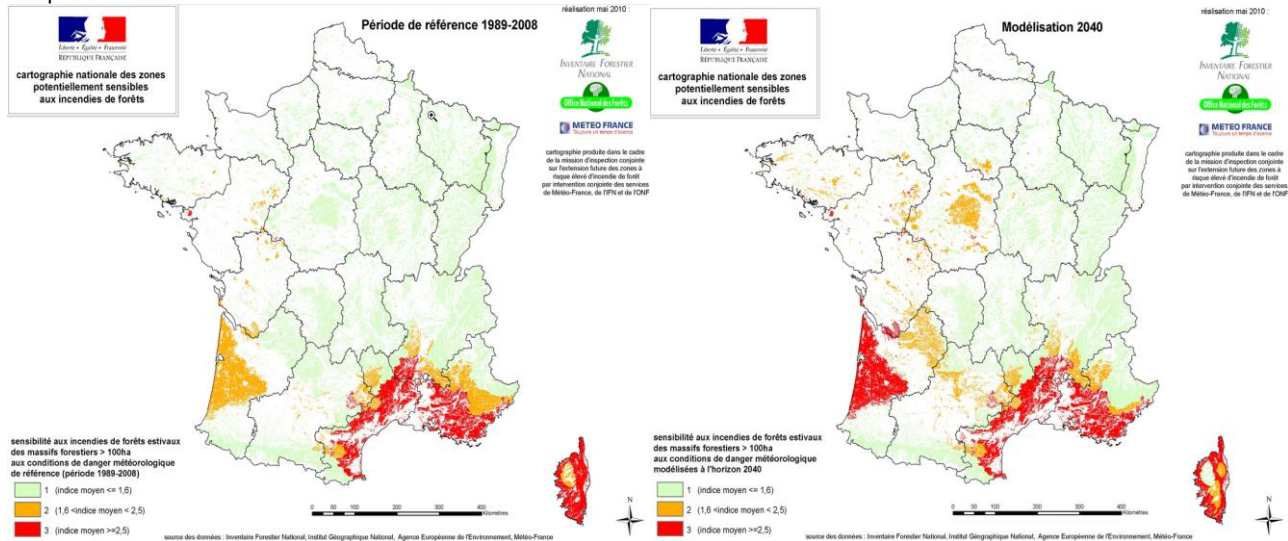
### Présentation des effets du changement climatique sur la forêt – par Philippe HANS (DRAAF)

La forêt française connaîtra d'ici quelques années un climat très différent de celui sous lequel nos arbres poussent aujourd'hui. Ces évolutions de températures et d'hydrométrie ont et auront des impacts importants sur les forêts et leur capacité d'adaptation.

Il convient d'anticiper ces évolutions en analysant la corrélation entre les sols, les données météorologiques et les essences à développer. La diversité des essences, les densités de

peuplement, les modalités de renouvellement et d'éclaircies, la connaissance pédologique, l'analyse des enjeux de vulnérabilité sont autant de données à prendre en compte afin de limiter les impacts du changement climatique sur les forêts.

De plus les effets du changement climatique sur la forêt se traduisent également par une réelle augmentation du risque incendie, avec des territoires de plus en plus sensibles à ce risque.



On retiendra globalement que le changement climatique est aujourd'hui constaté par tous les scientifiques. Il n'y a plus de doutes sur le fait qu'il a des conséquences importantes.

Par contre, personne n'est aujourd'hui en capacité de prédire ces conséquences précisément sur la forêt. Les divers scénarios aboutissent à des conclusions relativement différentes.

Il est par contre essentiel d'agir dès aujourd'hui, au risque de se tromper. La diversification des actions semble être une piste à privilégier pour permettre de s'adapter éventuellement aux nouveautés qui apparaîtraient.

## Le rôle des forêts pour atténuer les impacts du changement climatique

### Quel rôle pour filière forêt-bois dans l'atténuation du changement climatique – par Jean-François DHOTE (INRA)

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a confié à l'INRA et à l'IGN la réalisation d'une étude sur le potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre par la filière forêt-bois française.

Il s'agit de savoir si, pour accroître la capacité d'atténuation de la filière dans les décennies à venir, il est préférable de favoriser le stockage de carbone dans l'écosystème forestier en limitant les prélèvements ou, au contraire, privilégier les effets de substitution, et quels sont les niveaux intermédiaires possibles.

Il ressort notamment que le maximum d'impact de la filière bois sur le changement climatique concerne le secteur de la construction et la substitution des matériaux actuels (béton...) par le bois. La forêt en elle-même, stocke du carbone, mais si elle n'est pas exploitée, atteindra rapidement un plafond où son efficacité devient très faible.

L'INRA et l'IGN ont scruté la filière forêt-bois française dans son ensemble, notamment en tenant compte des effets de substitution à travers trois scénarios contrastés de gestion forestière à l'horizon 2050 :

1. **Le scénario « extensification »** dans lequel les volumes actuels de récolte seraient maintenus (ce qui, compte tenu du rythme de croissance de la forêt française, conduirait à diminuer les taux de prélèvement) et où les acteurs seraient passifs face au changement climatique, comptant sur les capacités d'adaptation des forêts ;
2. **Le scénario « dynamiques territoriales »** dans lequel les taux de prélèvement actuels seraient globalement maintenus, ce qui augmenterait progressivement les volumes récoltés ;
3. **Le scénario « intensification avec plan de reboisement »** combinerait accroissement des taux de prélèvement avec une politique volontariste de reboisement qui viserait le remplacement de 500 000 hectares sur dix ans de peuplements peu ou pas productifs par de nouvelles plantations plus productives et adaptées au changement climatique.

Tous les scénarios montrent un renforcement possible du rôle de la filière forêt-bois française dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050, avec des capacités de stockage de carbone et/ou de substitution variables.

### **Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique – identification des aléas – par Sébastien CHAUVIN (Forespir)**

Les zones montagneuses sont considérées comme des espaces particulièrement sensibles au changement climatique. La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) a décidé de développer dans ce domaine un cadre d'actions partagées entre ses membres à l'échelle d'un ensemble biogéographique cohérent : le massif des Pyrénées.

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique a comme principal objectif de suivre et de comprendre les évolutions du climat à l'échelle des Pyrénées afin d'en limiter les impacts et de s'adapter à ses effets grâce à la définition de stratégies d'adaptation pour les secteurs socio-économiques et les espaces naturels les plus vulnérables.

La forêt pyrénéenne couvre plus de 50% du Massif pyrénéen. L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique propose de travailler concrètement sur l'influence du changement climatique sur la forêt de protection en montagne et sur les incidences qu'il aura sur les écosystèmes forestiers, notamment en mettant en place le suivi des indicateurs d'impact du changement climatique.

FORESPIR a également travaillé sur un système de cartographie Pyrénéen identifiant l'aléa liée aux risques naturels. Ce travail est en cours.

### **L'adaptation des forêts du Haut Languedoc au changement climatique – par Serge CAZALS et Xavier BEAUSSART (PNR Haut-Languedoc)**

Le projet FORECCAsT se déroule sur le territoire du Parc naturel régional du Haut Languedoc, situé dans une zone de confluences climatiques unique, où les changements de milieu et de climat sont assez brusques. Il est donc impacté plus durement par le changement climatique. Dans un espace où la forêt occupe 67 % du territoire, l'enjeu du renouvellement et de la gestion des peuplements forestiers est essentiel.

Face à cet enjeu, les gestionnaires forestiers publics et privés s'interrogent : comment gérer les boisements existants ? Comment faire un choix pertinent sur les essences forestières des prochaines plantations ?

Le projet Life FORECCAsT crée un outil permettant d'intégrer le changement climatique dans les stratégies de gestion forestière. Les écosystèmes forestiers seront ainsi mieux protégés, à la faveur d'un diagnostic avisé et d'une sylviculture dynamique, support de forts enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Cet outil prendra la forme d'une application cartographique utilisable sur tablette, qui présentera un modèle prédictif capable d'intégrer l'évolution probable du climat dans le Haut-Languedoc.

## Le rôle des élus dans l'atténuation des risques liés au changement climatique

### Gestion des forêts et prévention des inondations

#### *La gestion du risque inondation – Documents de références – Plan de Gestion du Risque Inondation – par Léa FABRE (Collectivités forestières Occitanie)*

La politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est organisée par la Directive cadre européenne sur l'eau. Cette dernière définit un cadre de gestion et de protection de l'eau en Europe, dans une perspective de développement durable. Elle se décline nationalement par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

La France est découpée en 6 bassins hydrographiques ; la région Occitanie est à cheval sur le bassin Rhône Méditerranée Corse et le bassin Adour-Garonne.

Chaque bassin hydrographique élabore son Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (= SDAGE). Ce sont des documents de planification, opposables aux décisions administratives qui fixent les orientations & définissent les objectifs.

Localement cette politique de gestion de l'eau se décline :

- **Par les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (= SAGE)**, des démarches concertées volontaires de planification et réglementation locales, opposables aux tiers
- **Par des contrats de milieux**, des accords techniques et financiers qui permettent d'élaborer des stratégies volontaires d'actions locales



Concernant la politique de gestion des risques inondations, la directive européenne « inondations » se décline nationalement au travers de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI). A l'échelle des bassins versants, il existe les Plans de Gestion du Risque Inondation (=PGRI) qui encadre l'utilisation des outils de prévention et définit les objectifs pour réduire les impacts des inondations.

Aujourd'hui, l'état souhaite mettre en cohérence ces deux politiques de gestion, et les ouvrir davantage aux autres champs thématiques comme la biodiversité, la protection de l'environnement ou encore l'aménagement du territoire. Ces champs d'intervention permettent de renforcer les liens entre la gestion durable des espaces forestiers et la gestion de l'eau.

C'est l'objet notamment de la compétence **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**, obligatoire pour les intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### *Partenariat avec les acteurs de la forêt pour restaurer les cours d'eau – par Florent PAULY (SBGH)*

Le SBGH (Syndicat de Bassin du Grand Hers) a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation et la gestion des milieux, à l'échelle du bassin versant de l'Hers Vif et de ses affluents, dans les principes de solidarité amont-aval.

La restauration et la gestion des forêts alluviales (communément appelées Breilhs dans ce



secteur) font partie des compétences du syndicat. Ce sont des zones fortement embroussaillées et boisées qui ont perdu pour la plupart leur fonctionnement hydraulique initial et ne remplissent plus leur rôle de régulateur de crues.

Pour redonner ce rôle à ces zones, une étude expertise de gestion forestière de ces Breilhs avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Occitanie dans le cadre de l'Appel à projets « Valorisons et restaurons nos zones inondables ». Cette étude a pour objectif d'organiser la gestion forestière des boisements des forêts alluviales en prenant compte l'ensemble des enjeux (environnementaux, forestiers, hydrauliques).

Elle doit apporter tous les éléments nécessaires d'aide à la décision politique pour permettre l'organisation la plus adaptée aux enjeux du bassin. Elle est fondée sur un travail en étroite collaboration afin d'obtenir une large adhésion de tous les partenaires locaux.

L'objectif est bien, par la gestion forestière en amont, partagée entre tous les acteurs, de diminuer les coûts d'entretiens et de réparations après inondations.

## Gestion des forêts et prévention des incendies

### **Bilan des incendies et outils de communications – par Luc LANGERON (Entente pour la forêt Méditerranéenne)**

L'entente produit des savoirs vulgarisés sur la forêt, les écosystèmes, la gestion durable des peuplements, pour une meilleure connaissance et protection du patrimoine forestier méditerranéen.

Dans une logique « boîte à outils », le département conçoit et fournit des documents pour une diffusion partagée et cohérente. En relation étroite avec ses partenaires, il diffuse ses documents à l'ensemble des relais de la prévention.

Il est constaté que si les feux importants ont diminué, le nombre de départ de feux est croissant. Les moyens de lutte concentrés sur les feux naissants donnent des résultats intéressants.

La prévention reste un axe essentiel. Il est primordial de rappeler que les feux de forêts sont généralement dû à de l'imprudence plutôt qu'à un acte criminel.

### **La prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme – par Christian DELAVET (Communes forestière des Bouches-du-Rhône)**

En matière d'incendies de forêt, le maire et la commune possèdent trois grands types de compétences :

- **Régaliennes** : pouvoir de police, contrôle ;
- **Politiques** : prise en compte du risque dans la planification et l'aménagement du territoire ;
- **Maîtrise d'ouvrage** : pour la création et l'entretien des équipements DFCI.

Il appartient à la commune, sous l'autorité du maire, de prévenir le risque. À partir de la connaissance du risque sur la commune (**porter à connaissance**), le maire met en œuvre des mesures de prévention pour protéger le territoire, gérer la crise et informer la population. En termes de compétences politiques, le maire doit orienter et réglementer l'usage des sols en fonction des risques. Pour cela, il dispose des documents d'urbanisme. D'autres outils comme les Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF), les Plans de Massif pour la Protection des Forêts contre les Incendies (PMPFCI) mais aussi les démarches territoriales permettent de planifier la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

## Principaux enjeux du maire vis-à-vis du risque d'incendie :

- Garantir la protection et la prévention des biens et des personnes avant le déclenchement des incendies (respect de la réglementation, prévention, sensibilisation, etc.).
- Contribuer à ce que les exigences et les contraintes des services de lutte soient bien prises en compte dans la planification des équipements de terrain sur le territoire de la commune.
- Veiller à une mise en cohérence des politiques et outils de gestion et planification territoriale

### **Les travaux sylvicoles à but de DFCI : exemple de Laudun (30) - par Cédric CLEMENTE (Communes forestières du Gard)**

La commune de Laudun présente un fort espace boisé en périphérie de son cœur de village. L'urbanisation croissante a eu pour effet de rapprocher l'urbanisation des espaces forestiers.

Malgré le fait que les OLD aient été réalisées, le risque reste important. La commune a donc souhaité aller plus loin en réalisant une coupure de combustible.

Pour cela, un partenariat a été construit avec une entreprise sur le principe suivant:

- La collectivité effectue les démarches administratives
- L'entreprise effectue « le gros » des travaux et se rémunère sur la vente des bois coupés ;
- La collectivité, avec ses équipes municipales, finalisent les travaux ;
- Des équipes en insertion et/ou des écoles viennent finaliser et restaurer le patrimoine naturel en pierre sèche.

L'objectif est d'avoir une opération blanche économiquement pour la collectivité.

### **Les outils des Collectivités forestières contre les incendies – par Samuel PONT (Collectivités forestières Occitanie)**

Les Collectivités forestières Occitanie ont mis en place des outils spécifiques à destination des élus pour les accompagner dans la gestion du risque incendie.

## L'accompagnement des élus dans la mise en œuvre des OLD

Compte-tenu du rôle prépondérant des maires dans la mise en application du débroussaillage obligatoire, il est nécessaire de les informer de ces récentes évolutions réglementaires et de leur rôle opérationnel à travers des séances de formation. Il est également nécessaire de leur fournir des outils adaptés pour la mise en œuvre des OLD sur leur commune.

Les Collectivités forestières Occitanie développent ainsi des outils adaptés et assurent des formations ainsi que des appuis techniques. Sur plusieurs départements de la Région Occitanie, elles ont déployé une action dédiée à cette problématique, axée autour de 3 étapes :

- Édition et diffusion d'un guide, avec DVD, pour l'organisation de réunions publiques sur le débroussaillage
- Édition et diffusion d'une plaquette d'information des maires sur le débroussaillage
- Organisation de sessions de formation des maires et des services municipaux sur le débroussaillage

## La déclaration d'urgence

Un massif forestier, souvent très morcelé, est divisé entre plusieurs catégories de propriétaires forestiers (privés /publics). Vouloir remettre en état une zone incendiée, protéger une zone à risque, nécessite d'obtenir l'accord d'une multitude de personnes.

**Les élus, dans leur rôle d'aménageurs du territoire**, ont à leur disposition **la Déclaration d'urgence** pour initier, porter et réaliser des projets qui peuvent paraître, par le nombre de bénéficiaires, très complexes à mettre en œuvre.

Les Collectivités forestières accompagnent les élus dans la mise en œuvre de ces déclarations d'urgence. Rapprochez-vous de vos associations départementales.

## Conclusion de la journée

### Collectivités Forestières Occitanie

**Francis CROS** a remercié les participants pour leur présence nombreuse à cette journée, ainsi que pour la qualité des échanges, traduisant l'importance du sujet traité.

Cette journée a permis de mettre en lumière le fait que l'élu, en tant qu'aménageur du territoire, a un rôle majeur, au carrefour de différentes problématiques, pour bien prendre en compte cette notion de gestion des risques et d'anticipation au regard du changement climatique.

Les Collectivités forestières Occitanie accompagnent les élus et les territoires dans l'exercice de leurs compétences. A ce titre, elles souhaitent développer le lien entre gestion des espaces forestiers et prévention des risques. Ainsi, le lien avec la gestion de l'eau, de milieux aquatiques et la prévention des inondations apparaît comme un nouveau champ d'investigation dont elles vont se saisir. Un rapprochement avec les agences de l'eau et les services de l'Etat (DREAL) va rapidement être engagé.

Ces réflexions abordées lors de cette journée font écho aux réflexions actuelles portées au niveau de la Fédération Nationale des Communes forestières pour engager stratégies territoriales forestières innovantes, parmi lesquelles la coopération entre les territoires.

C'est ce que l'on décline en Occitanie, avec un des axes forts qui s'articule autour du développement des contrats de réciprocité. C'est d'ailleurs le sujet qui sera abordé lors du colloque national sur le lien urbain-rural à Montpellier le 8 juin 2017.

*Décembre 2017*